

Le Private Equity, une opportunité de plus en plus évidente après un cash-out

Après la cession de tout ou partie de son entreprise, que faire des sommes issues de son “cash-out” ? Certains entrepreneurs misent sur l’immobilier ou la bourse, d’autres réinvestissent immédiatement dans un nouveau projet. Beaucoup deviennent à leur tour des business angels et apportent leurs expertises et leurs moyens à d’autres entrepreneurs. Mais il existe une autre voie, complémentaire de plus en plus populaire : le recours à des fonds de Private Equity (ou “PE” dans le jargon de la finance).

Explications.

Temps de lecture : minute

6 juillet 2022

Une option de plus en plus naturelle pour les entrepreneurs

Pour un entrepreneur qui a réalisé un “cash-out” via un exit ou une levée de fonds, investir une partie de ses fonds dans des entreprises non cotées via le Private Equity est aujourd’hui devenu un passage obligé. Cela revient pour lui à se retrouver dans la position de l’investisseur, en “redonnant” à l’écosystème qui lui a permis de se développer.

Cette démarche a notamment été adoptée notamment par Emmanuel Taib, le fondateur de Côté Sushi, après la vente de son groupe au fonds Montefiore Investment : “*entrepreneur de longue date, c’était pour moi une continuité logique de réinvestir la plus-value réalisée dans*

l'écosystème," explique-t-il. Une vision que partage également Gilles Caumont, le fondateur de l'entreprise Adista : "je crois en la capacité des entrepreneurs à faire avancer le monde. Ce qui m'importe, c'est certes la capacité à obtenir des gains financiers grâce à mes placements, mais surtout d'être dans l'économie réelle, pas dans la spéculation."

Pour Simon Jimenez, banquier privé chez Natixis Wealth Management, cet engouement relativement récent des entrepreneurs pour le Private Equity a une explication : *"historiquement, les entrepreneurs des générations précédentes vendaient leur société à une autre et se tournaient vers la gestion cotée, en se limitant généralement à cela. Mais aujourd'hui, comme il y a de plus en plus d'opérations avec des fonds de Private Equity, ces entrepreneurs sont rachetés par des fonds et naturellement, ils vont ensuite vers cette classe d'actifs."*

Complémentaire de la gestion cotée et de l'immobilier, le Private Equity représente ainsi un type d'investissement à part, marqué par des performances historiques plus élevées en contrepartie d'une prise de risque assumée, une moindre volatilité et, surtout, des histoires d'entreprises accompagnées dans la durée.

Gagner du temps grâce aux fonds de PE

Pour l'entrepreneur devenu investisseur, le Private Equity prend le plus souvent la forme d'une activité de business angel, avec des investissements en direct dans de jeunes entreprises prometteuses. Gilles Caumont a ainsi investi en direct dans une trentaine de startups via un club de business angels, *"pour partager son expérience et rester dans l'écosystème des startups"*, tandis qu'Emmanuel Taib a investi dans des entreprises de son secteur, *"toujours dans des outils et solutions [qu'il] utilise et [qu'il] peut comprendre"*.

Mais la pratique, si elle permet de s'impliquer dans les entreprises

concernées, s'avère souvent chronophage. *“Être business angel, c’est une activité à part entière. Éplucher les dossiers prend énormément de temps. Le risque d’investissement est également plus concentré car il porte sur une seule entreprise. Les fonds de Private Equity investissent eux dans plusieurs entreprises, diluant ainsi le risque,”* explique Vincent Pelsez, banquier privé co-responsable du secteur Tech & Média chez Natixis Wealth Management. En s’appuyant sur un fonds, l’investisseur n’a pas à identifier et à gérer directement ses participations, puisque ce travail est délégué à une équipe dédiée, souvent spécialiste d’un secteur ou d’une thématique particulière, qui assure les due diligence et le suivi des investissements.

Un gain de temps appréciable, comme le confirme Emmanuel Taib : *“Je suis disponible pour conseiller les entrepreneurs. Mais cela demande beaucoup de temps ! A l’inverse, avec les fonds de private equity, je n’ai rien à faire pour la partie opérationnelle et le suivi des investissements. Je suis seulement intervenu au départ, dans la sélection des fonds, en échangeant avec les gérants.”* Pour autant, les investisseurs qui le souhaitent peuvent s’impliquer davantage. *“J’aime bien investir dans l’IT et la technologie au sens large et me faire une vision sur ces sujets. Travailler avec un fonds permet d’échanger et de challenger un certain nombre d’avis. Les équipes sont un peu des sparring partners, avec lesquelles j’échange régulièrement,”* précise Gilles Caumont.

Diversifier ses investissements et diluer les risques

Le recours à des fonds permet également d’élaborer une stratégie patrimoniale de long terme, en mixant les produits et les dispositifs. Natixis Wealth Management a misé largement sur cette classe d’actifs pour répondre aux attentes des entrepreneurs. Cela se traduit par la possibilité d’accéder à une offre d’investissements diversifiés et

complémentaires avec des acteurs de PE de premier ordre. *“Il existe différents types de fonds, en fonction des profils de clients ou de besoins spécifiques : certains fonds reposent sur une approche sectorielle telle la tech, la santé, la transition énergétique par exemple, d’autres déploient des stratégies spécifiques comme le co-investissement, le secondaire ou le growth ; certains visent une détention minoritaire des entreprises ou au contraire majoritaire, exigeant une forte implication opérationnelle du gérant. Certains sont éligibles dans les contrats d’assurance vie de droits français ou bien dans des contrats de droit luxembourgeois...”*, détaille Agathe Laurent, la responsable de l'offre Private Equity chez Natixis Wealth Management. *“A travers les fonds de Private Equity, j’ai la possibilité d’accéder à des opportunités d’investissement de taille supérieure à ce que je pourrais faire en direct, y compris à l’international,”* confirme Gilles Caumont.

L’intérêt principal des fonds de Private Equity tient en effet en un mot : la diversification. Pour le fondateur de Côté Sushi, le Private Equity a par exemple permis de varier les secteurs où il investit pour sortir de l’univers de la distribution et de la restauration. Tout en bénéficiant d’un effet de levier grâce à des offres de financement spécifiques : *“les parts de Private Equity sont achetées à crédit et remboursées in fine, tandis que les fonds propres sont placés dans des investissements moins risqués. Ainsi, on démultiplie les capitaux qui travaillent”*.